



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

DELIBERATION N° D.2020.07.32 **du Conseil communautaire du 7 juillet 2020**

Affectation du résultat du budget principal de la communauté d'agglomération de **Versailles Grand Parc.** **Exercice budgétaire 2019.**

Date de la convocation : 1 juillet 2020
Date d'affichage : 9 juillet 2020
Nombre de conseillers en exercice : 76
Secrétaire de séance : Charles RODWELL
Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, M. Renaud ANZIEU, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, Mme Martine BELLIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Fabien BOUGLE, Mme Annick BOUQUET, Mme Sonia BRAU, M. Philippe BRILLAULT, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAINARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Christophe KONSDORFF, Mme Magali LAMIR, M. Henri LANCELIN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Erik LINQUIER, M. Emmanuel LION, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Florence MELLOR, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Valérie PECRESSE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

Mme Marie BOELLE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU.
Mme Laurence AUGERE (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à Mme Florence MELLOR), Mme Christine CARON (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5, R.2311-11 et L.5216-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° D.2020-03-2 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 3 mars

2020 portant sur le budget primitif 2020 du budget principal de la communauté d'agglomération ;
Vu la délibération n° D.2020-07-XX du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 juillet 2020 portant sur le compte administratif 2019 de la communauté d'agglomération ;
Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Le compte administratif de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc vient d'être soumis au vote du Conseil communautaire lors de cette séance du 7 juillet 2020.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il est proposé au Conseil communautaire d'affecter le résultat dégagé en section de fonctionnement à la clôture de l'exercice budgétaire 2019, soit 13 719 846,87 €, de la manière suivante :

- en réserve, pour couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement, pour 5 444 755,46 € ;

- en report de fonctionnement, pour la différence, soit 8 275 091,41 €.

Pour mémoire, cet excédent a été repris par anticipation dans le budget primitif 2020 voté le 3 mars dernier.

Cependant, le montant inscrit pour couvrir le besoin de financement d'investissement est majoré de 1 728 € par rapport à celui voté le 3 mars 2020. Ce montant était basé sur le compte de gestion provisoire. Une correction est intervenue postérieurement au vote du budget. Le compte de gestion 2019 définitif n'a été édité que le 24 mars 2020.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de l'affectation du résultat constaté en section de fonctionnement, suite au vote du compte administratif 2019 du budget principal, soit 13 719 846,87 €, comme suit :
 - 5 444 755,46 € en recettes d'investissement sur la nature 1068 « réserves »,
 - 8 275 091,41 € en recettes de fonctionnement sur la nature 002 « résultat reporté au budget supplémentaire » ;
- 2) précise que les crédits ainsi affectés ont été repris par anticipation dans le budget primitif 2020 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 69

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 74 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 70 voix , 2 voix contre (Monsieur Renaud ANZIEU, Monsieur Fabien BOUGLE.) , 2 abstentions (Madame Lydie DULONGPONT, Madame Jocelyne HANNIER.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.